



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°821) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE AILEY A  
L'ASSOCIATION VINCENNES RELAXOTHEQUE ,  
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-412  
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Vincennes Relaxothèque » représentée par son Président, Monsieur Frédéric DELLIERE, dont le siège est situé 41 bis Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 11h15 à 12h15 du 15 septembre 2022 au 29 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec de l'Association « Vincennes Relaxothèque » représentée par son Président, Monsieur Frédéric DELLIERE, dont le siège est situé 41 bis Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 660 € T.T.C. (six cent soixante euros), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 11h15 à 12h15 du 15 septembre 2022 au 29 juin 2023 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**